



Paris : Hidalgo poursuit sa guérilla sur le travail du dimanche

Matthieu Quiret, Les Echos.fr, le 11.04.2016

Le Conseil constitutionnel va examiner la QPC sur les dimanches du maire déposée par Anne Hidalgo. La mairie de Paris estime par ailleurs que les zones touristiques internationales sont un échec.

La maire de Paris poursuit son combat sur le travail dominical. Le Conseil d'Etat vient de lui donner un coup de pouce en acceptant de transmettre au Conseil constitutionnel sa question prioritaire de constitutionnalité (QPC) sur les dimanches du maire.

Anne Hidalgo conteste la singularité du traitement de Paris dans la loi Macron. Celle-ci porte de 5 à 12 le nombre de dimanche durant lesquels chaque maire peut autoriser les commerces à ouvrir par an. Sauf à Paris où la loi continue d'attribuer ce pouvoir au préfet de région.

Anne Hidalgo accepte d'autant plus mal ce régime dérogatoire que dans la loi Macron le gouvernement lui a imposé la création de douze zones touristiques internationales (ZTI) dans la capitale, des quartiers où les commerces peuvent ouvrir tous les dimanches de l'année, sous réserve de négociations avec le personnel.

Un dispositif qui concerne théoriquement plus de 6.000 commerces, selon une étude de l'Apur publiée en décembre dernier.

Avant l'été

Le Conseil d'Etat a jugé légitime la QPC sur le terrain d'une éventuelle atteinte portée « au principe d'égalité entre collectivités territoriales et au principe de libre administration des collectivités territoriales. » L'entourage d'Anne Hidalgo s'attend d'ici à trois mois à un jugement définitif dans son sens. Cette décision faciliterait alors la négociation avec l'Etat d'un correctif.

Le vecteur législatif serait le projet de loi sur le statut de Paris que la mairie a bon espoir de placer au Parlement avant l'été. Ce texte prévoit justement parmi ses trois objectifs de transférer au maire de Paris une partie des pouvoirs du préfet de police de Paris que l'Etat n'avait pas décentralisé comme ailleurs pour des raisons historiques. La municipalité juge logique d'ajouter dans le paquet les dimanches du préfet de région.

Pas d'accord dans les grands magasins

La mairie de Paris avait imaginé par ailleurs de dresser quelques obstacles aux ZTI, notamment via la révision du plan local d'urbanisme programmé d'ici à juillet. Anne Hidalgo a aussi mis en place un observatoire des ZTI qui devait objectiver dans le même calendrier leurs effets délétères sur le petit commerce. Son entourage estime aujourd'hui que l'échec des ZTI ne justifie plus cette démarche.

Aucun des grands magasins (Printemps, Galeries Lafayette, FNAC, BHV) n'a réussi à négocier l'accord de son personnel. Il y a un an, certains commerçants avaient dénoncé un début de spéculation sur les baux commerciaux dans les alentours des grands magasins. Cet effet se serait estompé et l'observatoire risque de ne plus avoir grand-chose à observer selon les élus de Paris.

« Anne Hidalgo a obtenu ce qu'elle voulait, on est revenu à la situation avant la réforme du travail dominical alors que la maire aurait dû jouer la médiatrice », déplore Eric Azière. S'il salue quelques accords dans les bijouteries ou quelques enseignes, le président du groupe centriste parisien estime qu'il faudra bien plus d'ouvertures dominicales pour faire bouler de neige. □